

# Défense conjointe du Canada et des États-Unis

Texte du communiqué conjoint des Gouvernements du Canada et des États-Unis, publié simultanément à Ottawa et à Washington le 8 avril.

Vue la possibilité d'attaques aériennes contre l'Amérique du Nord, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont maintenu, après la seconde guerre mondiale, les mesures de collaboration mises en œuvre durant ce conflit pour la défense de leur territoire. Depuis lors, des écrans de radar pourvus du personnel nécessaire ont été installés dans les deux pays en vue du repérage de tout ennemi éventuel, et des installations ont été montées pour les avions d'interception et les pièces de D.C.A. A toutes les étapes de l'organisation, les deux pays ont travaillé de concert. Les consultations et la collaboration ont été, à tous les échelons, constantes et entièrement satisfaisantes.

Depuis assez longtemps, les Gouvernements du Canada et des États-Unis s'appliquent à sonder la valeur du système de défense aérienne, afin de déterminer les mesures à prendre pour fortifier nos défenses, compte tenu des progrès récents de la puissance de destruction des armes atomiques contre les objectifs qu'offrent nos deux pays.

Depuis quatre ans, on accorde une forte priorité à l'établissement d'un réseau de radar qui, vaste et coûteux, est néanmoins nécessaire pour permettre de repérer les bombardiers ennemis aussi bien que pour diriger les avions de chasse affectés à l'interception. Ce réseau porte le nom de *Pinetree*.

Longtemps avant que le projet *Pinetree* entre dans sa dernière étape, les organisateurs militaires des deux pays étudiaient de près les nouvelles mesures à prendre. Au mois d'octobre 1953, une équipe de conseillers militaires et scientifiques représentant les deux pays proposa d'améliorer le système de prompt alerte en établissant un autre réseau de radar au nord des régions colonisées du Canada. Au cours du même mois, les chefs de l'état-major de chaque pays étudièrent le rapport de cette équipe. Lors d'une réunion à Washington en novembre 1953, les représentants canadiens firent connaître aux autorités des États-Unis que notre Gouvernement était prêt à entreprendre immédiatement les relevés et les recherches d'emplacement nécessaires au nouveau système de prompt alerte. Ces travaux sont déjà très avancés.

Il y a de sérieuses difficultés à résoudre pour établir ce système supplémentaire de prompt alerte dans le Nord canadien. Le réseau sera réparti sur plusieurs milliers de milles et les relevés nécessaires à son établissement comporteront l'examen d'une foule d'emplacements possibles. Bon nombre de zones ne sont accessibles que par convoi de tracteurs ou par hélicoptère. En plusieurs régions, le temps est extrêmement froid pendant des mois chaque année. Certains problèmes techniques, y compris le brouillage des appareils électroniques dans la bande des aurores boréales, doivent être surmontés. Pour les résoudre, le Corps d'aviation des États-Unis travaille en étroite collaboration avec le Corps d'aviation royal canadien.

Manifestement il serait tout aussi important que l'alerte fût donnée rapidement si des avions s'approchaient par voie océanique des objectifs nord-améri-